

PAUL BARRIL. L'EX-OFFICIER PASSÉ DU CÔTÉ OBSCUR

L'ancien numéro deux du GIGN, Paul Barril, a été mis en examen et placé en détention, lundi. Il est soupçonné d'association de malfaiteurs dans l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde. Celui qui fut un brillant officier n'en est pas à sa première confrontation avec les juges.

Paul Barril « n'a eu de cesse, depuis 1981, de vouloir démontrer qu'il était quelqu'un d'autre et, en fait, c'est le contraire qui s'est produit. Cela l'a fait passer du côté obscur ». Christian Prouteau, l'ex-patron du GIGN, résumait ainsi la situation, hier. Il ne « s'est pas dit surpris » par la mise en examen et du placement en détention de son ancien second. Paul Barril, reconverti dans la sécurité privée, a passé sa première nuit en prison le soir de Noël. Le juge marseillais, Serge Tournaire, le soupçonne d'avoir apporté son soutien à l'un des groupes de truands qui se disputent le contrôle du cercle de jeux Concorde. Ce cercle huppé est soupçonné d'avoir servi de couverture à un vaste réseau de blanchiment d'argent sale. Douze personnes ont déjà été mises en examen dans cette affaire. Parmi elles, Roland Cassonne, considéré comme l'un des « parrains » du sud de la France, ou François Rouge, un financier genevois. Les enquêteurs recherchent toujours le Corse Paul Lantieri, soupçonné d'être le gérant de fait du Concorde. C'est lui qui aurait proposé une association à l'équipe de Cassonne, selon les policiers. Mais des rivalités sont nées entre les clans corse et marseillais. Lantieri aurait alors contacté Paul Barril pour assurer la sécurité de son « clan » et les transactions financières avec François Rouge. Des accusations que l'ancien officier nie, selon son avocate.

Impliqué dans les écoutes de l'Elysée

Ce rebondissement entraîne Paul Barril dans un nouveau scandale. Cet homme, ancien major de sa promo de l'école des officiers de gendarmerie, tireur d'élite, parachutiste confirmé et co-créateur du GIGN, a déjà été impliqué dans deux affaires retentissantes lors du premier septennat de François Mitterrand : l'affaire des Irlandais de Vincennes et celle des écoutes illégales de l'Elysée. Pour la première, il ne sera jamais poursuivi alors que l'instruction avait fait apparaître de graves irrégularités. Pour la seconde, il a écopé de six mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende.

SOURCES

Le Télégramme
26/12/2007
Rubrique: France

